



Commission du organe de coordination

Commission des licences pour l'autorisation de jouer en MyHockey League (MHL).....	2
Commission de recours pour l'autorisation de jouer en MyHockey League (MHL).....	2



Commission des licences pour l'autorisation de jouer en MyHockey League (MHL)

La Commission des licences pour l'autorisation de jouer en MHL est élue par l'assemblée des délégués de la SEAF. La Commission des licences pour l'autorisation de jouer se compose de cinq membres.

Elle octroie aux clubs l'autorisation de jouer en MyHockey League et délibère sur des motions pour l'octroi de la licence.

Membres:

- Bloch Patrick (a.i), Président
- Angeloni Paolo, Représentant SIHF
- Manetsch Urs, Membre de la région suisse orientale
- Graf Martin, Membre de la région Suisse centrale
- Berutto Christian, Membre de la région Suisse romande

Commission de recours pour l'autorisation de jouer en MyHockey League (MHL)

La Commission de recours pour l'autorisation de jouer MSL se compose du vice-président du Sport Espoir, Amateur et Féminin et des trois présidents régionaux. Elle délibère sur des recours de la part de clubs contre des décisions de la Commission des licences pour l'autorisation de jouer en MHL.

Membres:

- Anner Marc-Anthony, Vice-Président de Conseil d'administration SEAF
- Roland Flückiger, Président régional OS ad interim
- Markus Andres, Président régional ZS
- Philippe Raboud, Président régional SR